

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SFHN2610990V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel* de la République française en application des articles 8, 11 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

- Centres hospitaliers de Bourg-en-Bresse, de Pont-de-Vaux, de Hauteville, EHPAD de Cerdon, de Coligny et de Montrevel (Ain), un emploi de directeur adjoint en charge de la filière gériatrique ;
- Centre hospitalier de Montluçon-Néris-les-Bains (Allier), un emploi de directeur adjoint en charge de l'offre médico – sociale ;
- Etablissement public départemental Louis Philibert (Bouches-du-Rhône), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, des affaires juridiques et de la restauration ;
- Etablissement public départemental Les 2 Monts – Montlieu-La-Garde (Charente-Maritime), un emploi de directeur adjoint en charge de pôle Grand âge (EHPAD, EHPAD spécialisé, résidence autonomie) et des ressources humaines ;
- Centre hospitalier d'Uzès (Gard), un emploi de directeur des ressources humaines et du système d'information ;
- Centre Hospitalier de Bazas (Gironde), un emploi de directeur délégué ;
- Centre hospitalier de l'agglomération Montargoise (Loiret), un emploi de directeur adjoint des établissements pour personnes âgées ;
- Centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon (Lot), un emploi de directeur adjoint en charge des structures médico-sociales ;
- EHPAD d'Agon-Coutainville, de Saint-Sauveur Villages et de Coutances (Manche), un emploi de directeur adjoint en charge des finances, du contrôle de gestion, des achats et de la logistique de la direction commune ;
- EHPAD Sainte Mère Eglise, EHPAD la Demeure Cassine Montebourg (Manche), un emploi de directeur adjoint en charge du site de l'EHPAD Ste Mère Eglise, de la relation aux usagers sur la direction commune et de la qualité et de la gestion des risques ;
- Foyer de la Jeunesse Charles Frey, Maison d'Enfants à Caractère Social (Bas Rhin), un emploi de directeur adjoint ;
- CCAS Yvetot (Seine-Maritime), un emploi de directeur adjoint en charge du secteur enfant du pôle handicap ;
- Centre hospitalier Brignoles - Le Luc-en-Provence et EHPAD Flassans-sur-Issole (Var), un emploi de directeur adjoint en charge de la filière gériatrique et des parcours ;
- Centre départemental de l'enfance (Var), un emploi de directeur adjoint du pôle éducatif ;
- Centre hospitalier Nord Franche-Comté (HNFC) à Belfort et centre hospitalier de soins longue durée (CHSLD) à Bavilliers (Territoire de Belfort), un emploi de directeur adjoint au directeur des affaires financières et de l'analyse de gestion en charge de la performance et de la contractualisation ;
- EHPAD de Palaiseau, EHPAD de Sainte-Geneviève-des-Bois et SEGA (Service Essonnien du grand Age) à Morangis (Essonne), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle usagers et prestations du SEGAH, directeur délégué de la plateforme PHV du site de Ballancourt Le Jaspe Rouge et de Sainte-Cécile ;
- La pouponnière à caractère social Paul-Manchon (conseil départemental des Hauts-de-Seine) (Hauts-de-Seine), un emploi de directeur adjoint ;
- EHPAD Lasserre et du Parc (Hauts-de-Seine), un emploi de directeur des ressources humaines, de la qualité et de la relation avec les usagers ;
- EPS de Ville-Evrard (Seine-Saint-Denis), un emploi de directeur adjoint au pôle médico-social de l'EPSVE ;
- CHU de La Réunion (La réunion), un emploi de directeur préfigurateur de l'établissement des EHPAD hospitaliers publics de La Réunion.

Le contenu des emplois, les enjeux fondamentaux des établissements, les qualités attendues des candidats et le grade qu'ils doivent détenir sont précisés dans les offres d'emplois accessibles sur le site internet du CNG à l'adresse suivante : <https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements>, rubrique « Directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux », sous-rubrique « Avis de vacances d'emplois des directeurs adjoints ».

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de l'article L. 5 (2° à 6°) du code général de la fonction publique :

1. Les directeurs ou directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l'année 2026, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire ;
3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
 - un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciaire de ce corps ;
 - la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire ;
 - un avis motivé de l'autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs ou directrices d'hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-d3s-da@sante.gouv.fr

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.